

North American Presbyterian and Reformed Council (NAPARC)

Conseil presbytérien et réformé d'Amérique du Nord

Accord sur la Règle d'or

Chaque personne donne une signification particulière à la courtoisie ecclésiastique. Nous, représentants des organismes, des comités ou des commissions missionnaires de nos différentes dénominations, nous opposons au principe d'exclusivité géographique (territoriale), à la lumière de la complexité sociale et culturelle de la société nord-américaine et de l'immense besoin spirituel de nos nombreux citoyens qui ne connaissent pas Jésus-Christ. Afin de bâtir l'Église de Jésus-Christ, plutôt que nos propres dénominations, et afin d'éviter les apparences de compétition, nous affirmons le code de courtoisie suivant qui guidera nos ministères d'implantation d'Églises en Amérique du Nord :

1. Nous serons sensibles à la présence, sur notre territoire, d'Églises existantes et de ministères missionnaires d'autres Églises du NAPARC. Nous nous abstiendrons de recruter leurs membres, et nous serons très prudents en recevant des membres de ces ministères existants.
2. Nous communiquerons avec le comité d'implantation d'Églises ou l'équivalent, avant d'initier des activités visant à planter une Église dans une communauté où des Églises ou des missions du NAPARC existent.
3. Nous fournirons des informations, au moins une fois par an, décrivant les progrès de nos ministères, ainsi que les projets à venir.
4. Nous encouragerons les dirigeants régionaux des missions à développer de bonnes relations de travail.

(Cette traduction en français, commanditée par le Comité inter-Église de l'Église réformée du Québec, n'a pas été adoptée par le NAPARC. Toute question concernant le sens d'un article doit se référer au texte original en anglais.)